

Compte rendu réunion CDA 32

Date, heure et lieu :

- Jeudi 4 avril 2013 - 18h30
- CDA 32 - 36 rue des Canaris -32000 AUCH

Membres présentes :

- Brigitte ALEM, membre de l'ACA
- Béatrice BRANDALISE, secrétaire du CDA 32
- Sanoussi DIARA, DLA
- Karine DESSEZ, membre du CDA 32 + présidente d'Astarac Fond Club
- Carole FRATUS Membre CDA 32 – SA CONDOM
- Gilles MARTIN Membre CDA 32
- Monique MARROT, secrétaire ACA
- Bernard MEDIAMOLE, président du CDA 32 + vice président de l'ACA
- Sophie MEDIAMOLE, trésorière du CDA 32
- Jean-François PAQUET Président Splash Athlé Isle Jourdain

ORDRE DU JOUR :

1- Informations diverses :

- Peu de personnes présentes à l'AG de la ligue : pas d'intérêt à la réunion ? Problématique ?
- Part % des licences de Splash pas reversée au CDA 32
- Jeudi 11 avril réunion CNDS à la DDCSPP pour parler du projet de développement
- 64 Médailles pour le 13 avril
- Pour le cross challenge hivernal, chaque club devra connaître qui sera récompensé et l'indiquer dans le règlement général
- Pour le cross estival pas nécessaire que tous les jeunes soient récompensés (petit EA/PO)
- Stage de pâques départemental sur un jour EA/PO à MI le 24 avril à partir de 10h à 12h avec le repas à la cafétéria IRIS menu fixe à 8€, les clubs doivent indiquer les jeunes inscrits avant le stage pour prévoir l'encadrement et le trajet, programme : course / saut / lancer / initiation perche / hauteur, voir s'il y a des participants parents pour aider sur les ateliers
- Challenge 23 juin, il faut récompenser les 3 premiers de chaque année par une médaille (Karine s'en occupe), les champions au niveau départemental seront récompensés (une médaille pour le 1^{er} des différentes disciplines BE-MI), 50 et 1000m au choix pour l'Isle Jourdain en espérant qu'il n'y ai pas d'intempéries car la piste serait impraticable par conséquent on inverserait les épreuves au dernier moment entre les clubs

2- Informations DLA (dispositif local d'accompagnement) et les avancées du projet :

- Présentation de Sanoussi DIARA et du dispositif au club d'Auch => c'est un accompagnement collectif des clubs et du CDA dans le but de faire un diagnostic partagé et un parcours de développement partagé (projet de développement et projet d'emploi)
- CNDS à partir de 2013 ne financera plus les clubs individuellement mais financera des projets départementaux, avec pour points bonifiants dans le projet le développement du Sport Santé, de la pratique pour des personnes défavorisées, handicapées et les séniors.

- CNDS CDA 32 2013 s'oriente sur trois axes : le développement de la pratique commune, de la pratique au public éloigné, du Sport – Santé
- Réflexion pour trouver des propres ressources, de l'autofinancement, des projets pour re ou mobiliser des bénévoles
- 581 licenciés => qu'est-ce qu'il est possible de faire pour se développer ? Quels sont les autres leviers que celui de la licence ?
- Réflexion à un plan de financement de l'emploi sur 5 ans pour faire une simulation avec et sans aide, un emploi doit amener des services et générer des ressources financières (stages payants pendant les vacances, appel aux fondations, partenaires privées...) => pour cela le poste doit exiger la pluri compétences, ce n'est pas un poste qui demande seulement une compétence sportive
- Faire un budget sur mesure pour chaque club
- Dispositifs permettant d'obtenir des ressources : CAP VACANCES 32 (proposer des animations ludiques et sportives pendant les vacances pour les adolescents et construire des partenariats avec les centres de loisirs – aide financière par le CDOS), Ludisport (aide financière par la DDCSPP pour proposer des animations sur le temps périscolaire), Office du tourisme (diffuser une offre sportive qui serait proposée aux vacanciers)
- Pour se développer, il faut garder la pratique traditionnelle et se développer vers de nouvelles pratiques (trail, marche...)
- Faire un questionnaire dans les clubs et auprès des bénévoles pour connaître les besoins sur 4 ans, un projet initial et les ambitions avenir, les priorités, calculer des missions pour le salarié permettant d'engendrer des ressources financières
- Profil du candidat : compétence polyvalente et en management (niveau d'études élevé), compétence en athlétisme, compétence sportive (code du sport – pré requis pour être qualifié comme professionnel sportif sont BPJEPS, CQP + autre expérience permettant une équivalence au BPJEPS) => imaginer le salarié virtuel, quelles seraient les missions en les classant par priorités ?
- 20000€/an = coût de l'emploi (charge + salaire), pour la mutualisation de l'emploi il faut vérifier que le salarié ne soit pas demandé sur les mêmes plages horaires entre les clubs, répartition non pas par semaine mais plutôt par année